



## COMMUNIQUE DE PRESSE - GREVE CHEZ FABIO LUCCI

### Les salariés avec et sans papiers exigent le paiement de leurs salaires et la régularisation des travailleurs sans papiers

Cinq salariés travaillant au magasin Fabio Lucci (Groupe Eram), situé **204 avenue Jean-Jaurès, (métro porte de Pantin)**, Paris XIX<sup>e</sup>, sont en grève depuis jeudi 27 mars à 9 heures. Ces cinq syndiqués CGT exigent le paiement de leurs salaires et la régularisation des travailleurs sans papiers

Depuis deux ans, ces salariés assurent la sécurité du magasin et de ses employés dans le cadre d'un contrat passé entre la direction de Fabio Lucci et la société ASP. Cette dernière sous-traite à la société AMPS qui sous-traite à son tour à plusieurs sociétés dont FGSP et FIPS. Les salariés subissant un changement incessant d'employeur.

Les différents employeurs ont embauché certains de ces salariés en sachant pertinemment qu'ils étaient sans papiers. Cela leur permet de faire pression sur les conditions de travail et de rémunération.

Jusqu'à fin 2007, la société FGSP utilisait ces salariés à temps plein (151 heures par mois) conformément au contrat de travail, mais établissait des feuilles de paie sur une base de 75 heures.

Depuis le mois de février 2008, voire janvier pour l'un d'entre eux, date à laquelle un nouveau sous-traitant (FIPS) reprend les salariés, ils ne perçoivent plus aucune rémunération. Pour seule réponse, FIPS veut leur imposer un taux horaire en dessous des minima conventionnels.

Depuis des mois, les salariés sont contraints d'interpeller leurs employeurs pour obtenir le paiement de leur salaire qui leur est toujours versé avec une quinzaine de jours de retard.

Le 11 mars 2008, ils appellent à nouveau leur employeur pour exiger le paiement des salaires de février. Le 25 mars, ils envoient un fax pour le même motif. Sans réaction de l'employeur.

Le 27 mars, cinq salariés se mettent en grève, soutenus par la CGT de Fabio Lucci, la fédération CGT du commerce, l'union départementale CGT de Paris et l'union locale CGT de Pantin où se situe le siège social de Fabio Lucci.

Ils exigent :

- la régularisation des salariés sans papiers
- le paiement régulier des salaires et la remise des feuilles de paie
- le paiement immédiat des retard de salaires
- la rectification des feuilles de paie au regard des heures de travail réellement effectuées et conformément au contrat de travail
- la mise en conformité avec la convention collective de l'ensemble des éléments des feuilles de paie et des contrats de travail
- le maintien dans l'emploi sur le site
- le paiement intégral des congés payés que leurs employeurs leur ont interdit de prendre et le respect de la législation en la matière.

Après la grève au restaurant de la Grande Armée, ce nouveau conflit du travail fait apparaître une fois de plus les conditions de travail intolérables et illégales imposées par des employeurs sans scrupule, soutenus par des groupes puissants qui dégagent des profits maximum en rêvant d'une main-d'œuvre toujours plus précaire, plus fragile, plus pressurée, plus flexible.

Ce conflit démontre aussi que la multiplication de ces situations pèse lourdement sur les conditions de tous les salariés. C'est pourquoi la CGT ne cessera pas de revendiquer les mêmes droits pour tous les salariés et la régularisation de tous les sans-papiers.

**Contacts : Rémi Picaud : 06 14 78 91 51 - Djamilia Salvatori : 06 77 80 01 82 - Olivier Villeret : 06 62 08 07 98**